

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **9 juin 2015 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseill(e)r(e)s: M. Paul Cozens
Mme Lise Charest
M. Alexandre Zalac
M. Mario Cardinal

Étaient absents les conseill(e)r(e)s: Mme Julie Lemieux (absence motivée)
M. René-Philippe Hébert (absence motivée)

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ADMINISTRATION

74-06-15

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

75-06-15

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mai 2015

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accepter le procès-verbal de la **séance ordinaire du 12 mai 2015** tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

76-06-15

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 mai 2015

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accepter le procès-verbal de la **séance extraordinaire du 28 mai 2015** tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

77-06-15

Dépôt procès-verbal de correction -Quote-part Transport Soleil 2014

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu à l'unanimité que la directrice générale dépose aux membres du conseil municipal un procès-verbal de correction, soit : remplacer la résolution 128-12-13 de la séance ordinaire du 10 décembre 2013 modifiée par la résolution 71-06-15 pour effectuer l'ajout du montant de **4 306.02 \$**. Concernant la quote-part à payer pour cet organisme pour l'année 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Correspondance

78-06-15

Offre de services juridiques avec la firme Municonseil avocats

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu de mandater la firme Municonseil avocats sur une base annuelle au coût de **500 \$** pour des services de consultations juridiques pour la période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

79-06-15

Re : Demande de réservation de la salle du Centre socioculturel pour les activités de l'âge d'or – dépôt du calendrier des activités.

Ce sujet est mis à l'étude et les membres du conseil prendront une décision lors de la tenue d'une prochaine assemblée.

80-06-15

Re : Renouvellement adhésion annuelle au Cobaver

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque de **50 \$** libellé à l'ordre du Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges pour devenir membre pour la période d'avril 2015 à mars 2016.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dépôt du rapport d'inspection de la MMQ

Une copie du rapport préparé par M. Claude Giguère, conseiller en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux est déposée au conseil.

Dépôt du rapport annuel 2014-2015 du Réseau BIBLIO de la Montérégie

Une copie du rapport annuel 2014-2015 du Réseau BIBLIO de la Montérégie est déposée au conseil.

Dépôt des états financiers du CRSBP de la Montérégie inc.

Une copie des états financiers au 31 mars 2015 du CRSBP est déposée au conseil.

81-06-15

Re : Résolution d'appui en faveur de la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal

CONSIDÉRANT QUE le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;

CONSIDÉRANT QUE nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;

CONSIDÉRANT QUE 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;

CONSIDÉRANT QUE quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

Il est proposé par : M. Alexandre Zalac

Et appuyé par : M. Paul Cozens

D'APPUYER la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;

DE DEMANDER à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :

- des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
- une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;
- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

FINANCES

Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

82-06-15

Comptes à payer

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de 89 290.02 \$, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1500124 à C1500144	77 429.90 \$
Paiement AccèsD (L) L1500057 à L1500062	1 926.06 \$
Chèques de salaires nos D1500083 à D1500101	9 934.06 \$

GRAND TOTAL

89 290.02 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

83-06-15

Paiements des frais annuels du centre Câlin

Ce sujet est mis à l'étude et les membres du conseil prendront une décision lors de la tenue d'une prochaine assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

84-06-15

Adjudication concernant le règlement d'emprunt n° 206 - Appel d'offre public

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Très-Saint-Rédempteur accepte l'offre qui lui est faite de **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** pour son emprunt par billets en date du 16 juin 2015 au montant de 578 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 206. Ce billet est émis au prix de **98,84800 CAN** pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

109 700 \$	1,75000 %	16 juin 2016
112 700 \$	1,90000 %	16 juin 2017
115 600 \$	2,00000%	16 juin 2018
118 700 \$	2,05000%	16 juin 2019
121 900 \$	2,20000%	16 juin 2020

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

85-06-15

Concordance et courte échéance du renouvellement du règlement d'emprunt n° 206

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur souhaite emprunter par billet un montant total de 578 600 \$:

Règlement d'emprunt n°	Pour un montant de (\$)
206	578 600 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de 578 600 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 206 soit réalisé ;

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 16 juin 2015 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	109 700 \$
2017	112 700 \$
2018	115 600 \$
2019	118 700 \$
2020	121 900 \$ (à payer en 2020)

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

86-06-15

Congrès annuel de la FQM - 2015

Congrès annuel à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015 au coût d'inscription de 695 \$ plus taxes.

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu que la directrice générale soit par la présente, autorisée à émettre un chèque au montant de **2 085.00 \$** toutes taxes en sus, libellé au nom de la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) et constituant le paiement de l'inscription de Madame Lise Charest, conseillère siège n° 2, M. Alexandre Zalac, conseiller siège n° 5 et M. Mario Cardinal, conseiller siège n° 6 au congrès annuel de la FQM à Québec les 24, 25 et 26 septembre 2015. Les frais seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

87-06-15

Acceptation de la soumission pour le fauchage des rues et des sentiers

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu d'accorder le contrat de fauchage pour 2015, pour deux coupes aux abords des routes municipalisée et des sentiers (juin et août), à la compagnie Fauchage F.P.G. pour un montant de **2 085.00 \$** toutes taxes en sus. Que cette dépense soit affectée au poste budgétaire 02-701-50-532.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

88-06-15

Acceptation de la soumission pour la création d'un nouveau site Web

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu

QUE la municipalité accorde le contrat pour la création d'un nouveau site internet de type adaptif pour la Municipalité à la firme ACXCOM pour un montant de **4 275.00 \$**, toutes taxes en sus, tel que figurant sur la soumission numéro 20150520-01.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

89-06-15

Remboursement de taxes

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Paul Cozens et résolu à l'unanimité des conseillers que suite à la perception du 2^e versement de taxes foncières municipales, un remboursement soit effectué pour une somme perçue en trop par la Banque TD pour le numéro de matricule : 3932 06 1865 0 000 0000 au montant de **361.11 \$**.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ PUBLIQUE

90-06-15

Premier versement Sûreté du Québec

Adoption d'une résolution concernant le premier versement pour la Sûreté du Québec au montant de **42 901 \$** et qui doit être reçu au plus tard le 30 juin 2015. Le chèque doit être libellé à l'ordre du Ministre des finances.

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu à l'unanimité des conseillers que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque libellé au Ministre des finances au montant de **42 901 \$** constituant le premier (1^{er}) versement pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2015, soit le 30 juin 2015, et ce, à même les montants déjà prévus au budget au poste budgétaire 02-210-00-441.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

91-06-15

Non-reconduction de l'entente incendie intervenue entre Sainte-Marthe et Très-Saint-Rédempteur

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuellement en vigueur pour les services d'incendies intervenue entre la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et de Sainte-Marthe vient à terme au 31 décembre 2015;

CONSIDÉRANT l'article 9 de l'entente relative à la sécurité incendie stipulant que la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur doit informer au moins six (6) mois avant le 31 décembre 2015, et ce, par courrier recommandé ou certifié l'autre partie de son intention de modifier ou d'y mettre fin.

ATTENDU QU'il y a lieu de s'assurer que la municipalité obtiendra le meilleur service pour le plus bas prix possible;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu à l'unanimité des conseillers de négocier une nouvelle entente, et à défaut d'entente entre la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et la municipalité de Sainte-Marthe, l'entente contractuelle relative à sécurité incendie du 9 août 2011 deviendra nulle et non avenue.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

GESTION DU TERRITOIRE

92-06-15

Autorisation de procéder aux travaux de voirie printaniers

CONSIDÉRANT les dommages causés par le dégel et les pluies abondantes que nous avons reçues ce printemps;

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par M. Paul Cozens et résolu à l'unanimité de procéder aux travaux nécessaires principalement sur les rues Pommiers-Fleuris, des Colibris, des Sources, des Mélèzes, des Orioles.

Que les coûts reliés à l'achat de ponceaux, d'asphalte et de pierres soient affectés au poste budgétaire 02-320-00-531.

Que les travaux nécessitant le remplissage de trous d'asphalte ou de pierres soient réalisés par la firme «*Les Puits Artésiens Gaston Lefebvre inc.*» au coût horaire de 80,00\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

93-06-15

Versement Entreprise Encore Ltée – Aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église

Suite à la réception d'un certificat de paiement vérifié et approuvé par la firme Les architectes Massicotte et Dignard, les membres du conseil municipal ayant voté, il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que la directrice générale soit par la présente autorisée à émettre un chèque au montant de **236 061.15 \$** à la firme Construction Encore Ltée et constituant le premier (1^{er}) versement sur les travaux exécutés à ce jour pour l'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Points d'information

1. Suivi – réponses aux questions de la séance ordinaire du 12 mai 2015
2. Hydro-Québec - Aide-mémoire pour les coordonnateurs des mesures d'urgence des municipalités

Période de questions

94-06-15

Levée de la séance

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de lever la séance à 20 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 20 h 50.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière